

Règlement de la consultation

RÉNOVATION DE L'ARCHITECTURE RÉSEAU DE LA MAIRIE DE VALS-LES-BAINS ET FOURNITURE DE SERVEURS DE SAUVEGARDE LOGICIELS MÉTIERS & DATA

Article 1 : Pouvoir adjudicateur

Commune de Vals-les-Bains, représentée par M. Jean-Claude FLORY, Maire

CS 90106

07600 VALS-LES-BAINS

Article 2 : Objet du marché

Rénovation de l'architecture réseau de la mairie de Vals-les-Bains et fourniture de serveurs de sauvegarde logiciels métiers et data, et d'accès wifi invité.

Le marché se décompose en deux lots :

- Lot 1 : Câblage réseau - mise à niveau de l'architecture réseau du bâtiment mairie
- Lot 2 : Fourniture et installation de matériel de sauvegarde informatique - accès wifi

Article 3 : Forme du marché

Le présent marché est passé en procédure adaptée, en application de l'article 27 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016.

Article 4 : Durée du marché

Sans objet

Article 5 : Prix et conditions de paiement

Les prix sont forfaitaires et non-révisables.

Le candidat devra indiquer dans sa proposition la décomposition du prix forfaitaire.

Les prix seront indiqués en euros.

Le paiement se fera par mandat administratif, dans un délai de 30 jours après réception de la facture, conformément aux dispositions du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016.

Article 6 : Variantes

Les variantes sont autorisées

Article 7 : Options

Sur la fourniture de serveurs de sauvegarde, la collectivité souhaite privilégier la sauvegarde en interne sur un autre site communal.

Le prestataire peut toutefois proposer une option de sauvegarde externalisée dans un data center.

Article 8 : Contenu du Dossier de Consultation des Entreprises

Le dossier de consultation des entreprises contient :

- Le cahier des charges,
- Le présent règlement de la consultation

Il est téléchargeable à l'adresse suivante : www.vals-les-bains.fr, rubrique « infos pratiques », sous-rubrique « marchés publics ».

Article 9 : Procédure de remise des offres et contenu du dossier

Les offres devront être remises par mail aux adresses suivantes :

dgs@vals-les-bains.fr

servicecom@vals-les-bains.fr

Le dossier de candidature devra comprendre :

Les candidats doivent utiliser les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat) pour présenter leur candidature. Ces documents sont disponibles gratuitement sur le site www.economie.gouv.fr.

Ils contiendront les éléments indiqués ci-dessous :

Les renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise tels que prévus à l'article 48 du Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 :

- Une lettre de candidature (DC1) et habilitation du mandataire par ses cotraitants, pour la signature de l'acte d'engagement, si besoin.
- La déclaration du candidat (DC2).
- Copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire.
- Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas mentionnés aux articles 45 et 48 de l'ordonnance du 23 juillet 2015.
- Renseignements sur le respect de l'obligation d'emploi mentionnée aux articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du Code du travail.

Les renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise tels que prévus à l'article 44 du Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 :

- Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les services objet du contrat, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles.
- Déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels.

Les renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise tels que prévus à l'article 44 du Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 :

- Liste des principaux services effectués au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé. Les prestations de services sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique.

L'offre devra comprendre :

- 1) Le cahier des charges, daté et signé,
- 2) Un projet d'offre comprenant :
 - Pour le lot 1, une description des modifications préconisées sur l'architecture réseau existante, avec un devis qui comprendra le prix des fournitures et des travaux,
 - Pour le lot 2, un devis détaillé précisant le matériel proposé, sa compatibilité avec les logiciels métiers, ses capacités de stockage, son mode de fonctionnement et son installation.
- Un calendrier prévisionnel de réalisation des prestations,
- 3) Le bon de visite daté et signé des services municipaux qui sera remis au candidat après visite des locaux.

Article 10 : Attribution du marché / critères

Les candidatures seront examinées par la commission d'attribution des marchés à procédure adaptée.

Les critères d'analyse des offres sont les suivants :

- Prix des prestations : 40%
- Qualité technique de l'offre : 60%

Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de négocier avec les trois candidats les mieux classés à l'issue de l'analyse des offres.

Article 11 : Délai de validité des offres et date de remise des offres

Les offres sont valables 90 jours.

Elles devront être remises selon les modalités indiquées à l'article 8 avant **le lundi 26 mars 2018 à 12h.**

Article 12 : Renseignements complémentaires

Les demandes de renseignements complémentaires peuvent être adressées à :

Pour la partie administrative :

Mme Julie PELLEGRINI

Directrice Générale des Services

04.75.37.42.08

dgs@vals-les-bains.fr

Pour la partie technique :

M. Benoît EVESQUE

Chargé de communication

04.75.37.63.80

servicecom@vals-les-bains.fr